

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] observations enquête PPRS de Lourdes  
Date : Sun, 23 Sep 2018 23:53:54 +0200  
De : "> Destandau, François (par Internet)" <fd@astoria.fr>  
Répondre à : "Destandau, François" <fd@astoria.fr>  
Pour : [ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Madame, Monsieur,

Comme convenu avec Madame Le Calvar et Monsieur Baqué lors de notre rencontre du 11/09/18, vous trouverez en pièce jointe le courrier "Action de groupe" dans lequel nous faisons part de nos observations relatives au projet de PPRS sur la commune de LOURDES.

Nous par le biais du Club des CHR de Lourdes avons signé collectivement ce courrier.

Ce courrier a été présenté à nos adhérents lors de notre assemblée générale du 18 septembre 2018 qui s'est tenue au palais des Congrès de Lourdes.

Il a été lu, adopté à l'unanimité puis \*51 établissements\* l'ont ensuite signé.

Vous trouverez donc en pièce jointe la copie:

- du courrier, copie certifiée conforme
- des 51 signatures
- le procès verbal de la délibération

Nous tenons à votre disposition les originaux de ces pièces si vous en éprouvez le besoin.

Vous en souhaitant bonne réception

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*\*/François Destandau/\**

Secrétaire

**\*Club des CHR de Lourdes\***

*\*Images intégrées 1\**

— Pièces jointes : —

---

courrier-Action de groupe PPRS-Club CHR.PDF

3,0 Mo



**ACTION de GROUPE**  
**POSITION HÔTELIERS SIGNATAIRES SUR L' ENQUETE PPRS DE LOURDES**

Lourdes, le 18 Septembre 2018

A l'attention de Madame la Présidente de la Commission PPRS de Lourdes

Madame la Présidente,

Suite à notre rencontre avec Madame Le Calvar et Monsieur Baque lors de la permanence de la Commission d'Enquête du Mardi 11 septembre 2018, nous avons pu approfondir et synthétiser les observations de l'ensemble des Professionnels présents à l'occasion de notre Assemblée Générale qui s'est déroulée au Palais des Congrès de Lourdes le 18 septembre 2018 en présence de Monsieur Didier Chenet, Président National du GNI, et de Madame Jeanine DUBIE, députée des Hautes-Pyrénées qui nous soutiennent dans notre action.

Les observations déjà collectées et présentées à l'occasion de nos rencontres avec la Commission ont été confirmées lors de notre AG. Nous vous les présentons donc ci-dessous, accompagnées de l'identification des signataires et des établissements qu'ils représentent.

**OBSERVATIONS PORTEES A LA COMMISSION PPRS DE LOURDES :**

Les informations données par les Services de l'Etat indiquant que « les éléments structurels » ne feraient pas partie des sujets d'intervention du PPRS semblent contredites par les dernières informations reçues. Ce point est corroboré par les élus municipaux présents lors de la Présentation du PPRS en Bureau Municipal.

La conception des structures hôtelières ne permet pas d'intervenir sur les éléments structurels pour des raisons de FONCTIONNALITÉS COMPLEXES ET COMPLIQUÉES. Sauf quelques cas particuliers, il n'est pas imaginable d'intervenir dans des lieux étudiés et conçus au détail près sans envisager leur démolition. Et, de manière presque générale, les surcharges de poids ne pourraient être supportées par les structures et les fondations existantes.

En conséquence les signataires de la présente demandent à l'unanimité la SUPPRESSION des obligations liées aux « Éléments Structurels » qui pourraient figurer dans le futur PPRS de la Ville de Lourdes, comme cela avait été présenté initialement.

Concernant l'éventuelle obligation de réaliser des travaux pour un montant de 10 % de la Valeur Vénale, le contexte économique lourdaise ne permet pas d'envisager de tels investissements : les capacités d'autofinancement dégagées sont trop faibles, les établissements lourdaise restant très endettés suite aux derniers travaux liés aux mises aux normes Accessibilité, Incendie, etc..... Et aujourd'hui les Banques ne suivent plus. Plus de 60 établissements hôteliers seraient en procédure collective.

C'est en conséquence que les signataires de la présente réclament qu'au-delà de la suppression des obligations liées aux Éléments Structurels, la référence aux 10 % de la valeur vénale pour les « Éléments Non Structurels » soit entièrement revue, assortie de financements et d'aides « à toutes les entreprises » prenant ainsi en compte la situation économique de la VILLE, et le particularisme de la sélection de Lourdes comme « Ville-Pilote ».

Le délai de mise en conformité avec le PPRS dans un délai de 5 ans est inatteignable tant au niveau des réflexions personnelles et des démarches collectives préparatoires à mener que pour les études de

faisabilités techniques, d'habitabilités et d'esthétique, tout comme pour les mesures d'accompagnement, de subventionnements et de financements à négocier préalablement, collectivement et individuellement. Se rajouterait l'incapacité collective des entreprises locales et des BET du bâtiment à résoudre, en deuxième temps, et dans le délai imaginé, la multitude et la particularité de chaque intervention qui auraient dû auparavant, et pour chaque cas différent, être étudiées au cas par cas. Sauf pour quelques cas particuliers, strictement aucune grande entreprise ne voudra s'occuper d'une telle diversité de problèmes, sinon à des coûts prohibitifs inenvisageables.

Concernant les accompagnements prévus par la « Loi BARNIER », leur montant est largement insuffisant et la discrimination entre les établissements de + ou - 20 salariés est inacceptable dans le contexte particulier de ce PPRS.

Si l'État maintenait son exigence d'imposer les obligations d'adaptation au niveau actuellement prévu, instantanément il en résulterait une dévaluation majeure de toutes les valeurs mobilières et immobilières de la Ville. Donc, de facto il n'y aurait plus de marché dans le contexte lourdaise actuel déjà très dégradé et quasi inexistant. Et les conséquences de la mise en place de ce PPRS seraient imprévisibles et fatales pour la grande majorité des établissements (qui sont de toute façon dans l'incapacité de réaliser ces obligations) :

- « Assurances ne couvrant plus les risques sismiques », (donc établissements non conformes et donc non vendables)
- « Non accès aux aides liées aux Catastrophes Naturelles » (car non-assurés pour cause de non-conformité).
- « Inaccessibilité », (et donc à terme Fermeture de leurs établissements avec multiplication des nombreuses friches déjà existantes sur lesquelles la Ville et les Administrations n'interviennent déjà pas...).
- Image de Lourdes dégradée, Baisse de la capacité d'accueil, de la fréquentation, et donc baisse des ressources et de l'emploi.

*En conséquence, les Membres du Club des CHR de Lourdes réunis en Assemblée Générale vous demandent de bien vouloir prendre en considération les éléments énumérés ci-dessus, approuvés à l'unanimité, et co-signés individuellement.*

*Tout en réaffirmant leur incapacité d'intervenir sur les « éléments structurels », ils sollicitent l'ajournement ou au moins le report de la mise en œuvre de ce PPRS qui porterait sur les seuls éléments « non structurels » et sur des bases plus réalistes.*

*A cette fin, le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration et les Membres du Club des CHR de Lourdes co-signataires de la présente, se tiennent à votre disposition et vous prient de croire en leur meilleure considération,*

*courrier du devant l'assemblée générale  
du 18/9/18. signatures par les établissements  
présents pages 3 à 7.  
pour copie certifiée conforme,  
le secrétaire, François DESTANDAUV*


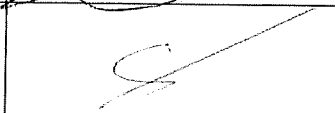

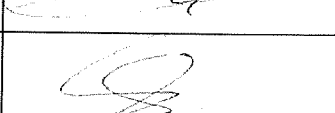

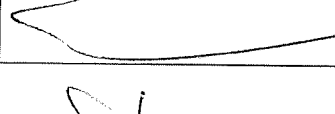
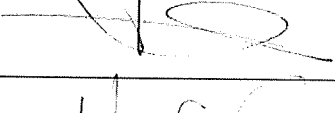
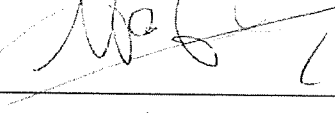

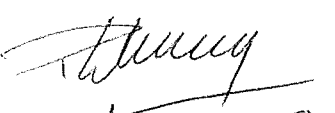
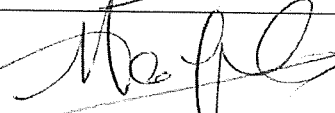
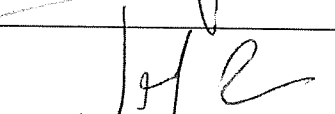


Club des CHR de Lourdes

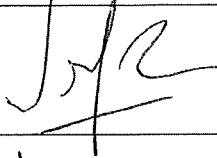
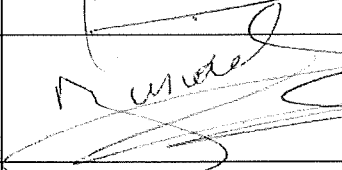
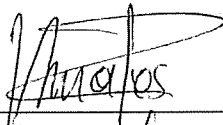
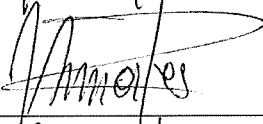
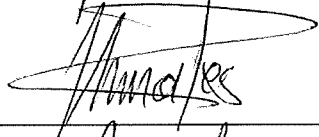
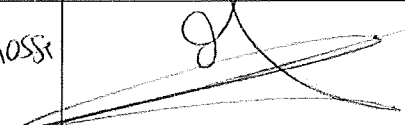
PPRS - signataires - A.G. du Mardi 18 Septembre 2018		
HOTEL	Représentant	Signature
Hôtel Arcadie	Stephane ABADE	
Hôtel Miraval	Stephane ABADE	
Hôtel Eliside	Stephane ABADE	
Hôtel Héloise	Doctor Bury	
Cité des Docteurs	John Bury	
Miraval	CAZAUX N. Christophe	
Aurore	CAZAUX N. Christophe	
Hôtel Jean Marie	Oliver Cassin	
Hôtel St SEBASTIEN	GARY Judine	GARY.
Hôtel Helios	CAILLABET M.B	
HOTEL ESPERANDE	ROUGEAU	
Hôtel Saint Etienne	GAREBY	

Club des CHR de Lourdes

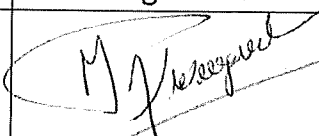


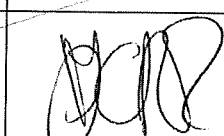
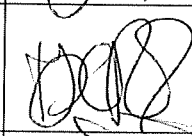

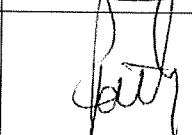
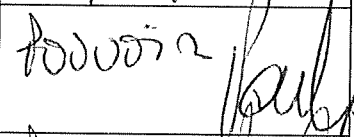
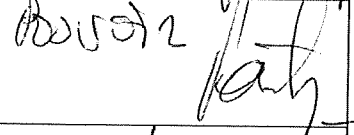

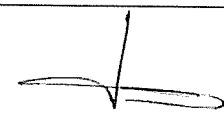

PPRS - signataires - A.G. du Mardi 18 Septembre 2018

HOTEL	Représentant	Signature
Réjane	CHARDONNOT	
Le Barcelonne	SANUHER	
Vasalle	Lo campe	
LE PASTOC	SANI-RANBE	
DA MARCO	DANDRE'	
Bar de l'Hotel de Ville	Paymeille	
Hotel Alba	James Wafuer	
HOTEL ROISSY	Caberry	
HOTEL ASTRID	CABARRY	
Hotel PADOUE	D. wafuer	
HAD Bras Sic	E. Wafuer	
HAD Nidhensic	E. Wafuer	

Club des GHR de Lourdes


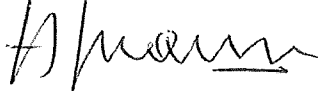
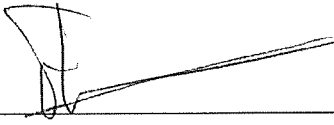
PPRS - signataires - A.G. du Mardi 18 Septembre 2018		
HOTEL	Représentant	Signature
Hotel Elise's	E. Wagnon	
Quintilly Christine	P. Barrière	
Hotel Arcades	BUSCAIL	
Hotel St Sauveur	VINOUES	
Hotel Solitude		
Hotel Continental		
Hotel Ransama		
G <sup>t</sup> Hotel Gallia Lourdes		
Hotel Sainte Rose		
Hotel Chapelle ex Pauc		
Hotel CALVAIRE		WASSER
Hotel Rue de Stasabiette	Mme Gaisongossi	

Club des CHR de Lourdes

PPRS - signataires - A.G. du Mardi 18 Septembre 2018		
HOTEL	Représentant	Signature
GLORIA d'AVENUE	ARMENGAUD	
PETIT LANGUEDEOC	FREDUIC	
ST CONTARD	ABADIE A.TI	
MERCURE- IMPERIAL	POINTEIL Henri-Huier	
HOTEL D'ESPAGNE	pour M. VINCENT ROLAND	
MS de la SARTE	Pierre Durand	
HOTEL PRINCEPIA	Gilles BOUTS	
HOTEL MONTAIGNE	Guy GARDER	
HOTEL STE AGNES	Mireille ATRELLIE	
Hotel ESTIVAL/Amid.	Fuster christophe	
Hotel Galilé Wmolin	Fuster christophe	
Hotel Angelic.	Abadie Alain (Ponchon/Pauter)	



Club des CHR de Lourdes

PPRS - signataires - A.G. du Mardi 18 Septembre 2018		
HOTEL	Représentant	Signature
Desi d'ama & S'PeiA	Alain Abadie (Ponvili Fustel)	
Hotel PARADIS	AENE JEANSON	
Hotel ASTORIA Vietnam	François DESTANDAU	

# CLUB des CHR de LOURDES

Antenne CCI de Lourdes

36 place du champ commun

65100 LOURDES

## Procès-verbal de délibération

### Assemblée générale du 18 septembre 2018

Réunie le 18 septembre 2018, l'assemblée générale du Club des CHR de Lourdes a décidé à l'unanimité d'adresser à la Commission d'Enquête du PPRS de Lourdes un courrier lu en assemblée, approuvé à l'unanimité et signé par 51 établissements présents ou représentés.

Extrait certifié conforme

le 18 septembre 2018.

Le secrétaire, François DESTANDA U

